

# POSTULAT URGENT

## Ouverture des structures d'accueil extrafamilial pendant les vacances

Le Conseil municipal est prié d'entreprendre rapidement les démarches en vue de proposer, à titre définitif, l'offre d'accueil extrafamilial pendant les vacances scolaires à tous les parents de Bienne dès l'été 2009.

Le Conseil municipal est notamment prié de :

- 1) Assurer la prise en charge pendant les vacances scolaires 2009 de tous les enfants dont les parents en font la demande et qui n'ont aucune alternative pour la garde de leurs enfants pendant leurs heures de travail ;
- 2) Effectuer une enquête – par l'intermédiaire des directions d'école – auprès de tous les parents, afin de déterminer les besoins de prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires en ville de Bienne pour l'année 2010 ;
- 3) Prévoir dans le budget 2010 un montant adéquat, afin de prendre en charge une partie des frais engendrés par la couverture des besoins révélés par l'enquête précitée, compte tenu de la participation des parents ;
- 4) Intervenir auprès des instances cantonales, afin de trouver une solution en vue d'une prise en charge partielle des frais par le canton.

### Développement

L'annonce de la fermeture de l'école gardienne de la rue de l'Avenir pour l'été 2009 a suscité une grande inquiétude chez les parents concernés. En effet, la brève lettre qu'ils ont reçue du service de l'accueil extrafamilial ne mentionnait aucune alternative, en particulier pour le placement de leurs enfants pendant les vacances d'été. Aucune garantie n'a pu leur être fournie concernant la poursuite de cet accueil, l'endroit où, le cas échéant, celui-ci aurait lieu et la prise charge de leurs enfants. Et cela à quatre mois du début des vacances d'été.

Les effets positifs de l'accueil extrafamilial, non seulement au niveau de la formation et de la vie en société, mais aussi sur le plan économique, ne sont plus à démontrer. C'est pourquoi il est essentiel de proposer également l'accueil extrafamilial pendant les vacances, même s'il n'est pour l'instant pas financé par le canton. La ville de Berne le fait depuis 2003 et Lyss va l'introduire cette année.

En 2005, le Conseil de ville a adopté le postulat Teres Liechti « 48 semaines d'exploitation pour toute l'offre de structures d'accueil extrafamilial », et celui-ci a déjà été prolongé à deux reprises (jusqu'en 2010).

Il est incompréhensible que la ville de Bienne – qui se veut une « ville favorable aux familles » (voir les points forts de la politique du Conseil municipal) – traîne les pieds dans ce dossier, uniquement pour des considérations d'ordre financier. L'offre d'accueil pendant les vacances, qui a eu lieu jusqu'ici à titre expérimental à la crèche de la rue de l'Avenir, doit devenir définitive et être proposée, dès l'été 2009, à tous les parents de Bienne qui en manifestent le besoin. Les colonies de vacances, le passeport vacances et autres offres de loisirs pour les jeunes ne constituent pas, pour beaucoup de parents, une réponse appropriée au problème. L'information des parents doit porter non seulement sur ces dernières, mais aussi sur un accueil extrafamilial de qualité dans les structures des écoles à journée continue.

Le 19 mars 2009

Roland Gurtner, PASSERELLE

*(Handwritten signatures and notes)*

Arbeitsrat BKK  
 S. Honenberg  
 H. Müller  
 A. Tancig  
 P. Blü  
 F. Molino